



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0738

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture, aux associations Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, Le service de remplacement du Rhône et à Météo-France**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0738**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture, aux associations Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, Le service de remplacement du Rhône et à Météo-France**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs issue du dispositif approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale en faveur de l'agriculture.

Le Département du Rhône soutenait un ensemble d'organismes accompagnant la profession agricole dans la mise en œuvre de leur activité. Il est proposé de prolonger ces soutiens sur le territoire de la Métropole pour permettre aux agriculteurs du territoire de pouvoir accéder à ces services.

1° - La Chambre d'agriculture du Rhône

Le Département du Rhône a signé en 2011 une convention pluriannuelle de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône pour la réalisation d'un ensemble :

- de missions transversales, portant sur l'installation, le développement des circuits courts et de proximité et l'organisation commerciale, l'accompagnement des approches environnementales et la modification des pratiques (avec analyse de systèmes et production de références technico-économiques), la structuration de projets de filières, le développement des NTIC dans les exploitations, la communication et le développement des relations ville-campagne,

- de missions territoriales, visant l'émergence et le développement de projets collectifs territoriaux, le montage de projets innovants, la participation à la préservation du foncier au moyen du suivi de procédures (urbanisme réglementaire et opérationnel), la participation à la construction de la politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et à la mise en œuvre de politiques départementales à l'interface agriculture-environnement,

- de missions d'aide au montage de dossiers de demandes d'aides auprès des agriculteurs et d'information relative à la politique agricole départementale, de coordination des aides du Département du Rhône aux organisations professionnelles agricoles et des demandes de subventions exceptionnelles de la profession, d'organisation de la conférence annuelle et d'élaboration et de diffusion à cette occasion d'un document de synthèse de ses actions en relation avec le Département du Rhône.

L'ensemble des actions de la Chambre d'agriculture réalisées dans le cadre de cette convention couvrait la totalité du territoire du Rhône y compris le territoire communautaire.

Il est proposé au Conseil d'approuver la poursuite de ce partenariat pour que le service accordé aux agriculteurs reste identique, à hauteur de 6 % du montant annuel de 788 000 € fixé dans la convention de partenariat entre le Département du Rhône et la Chambre d'agriculture. La nouvelle répartition sera donc pour 2015, 47 280 € pour la Métropole et 740 720 € pour le Département du Rhône.

2° - Association Le groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 321 recensées pratiquent une activité d'élevage, que ce soit du bovin lait, du bovin viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

L'association GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, créée dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (paratuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits, une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, apiculteurs, porcs, chevaux, etc.). Des filiales sont souvent associées aux GDS offrant des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératisation, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Le Département du Rhône avait un partenariat avec le GDS depuis 1998 dont il est proposé, maintenant, de reprendre pour le compte de la Métropole une partie des missions.

Ces actions concernent la prévention et l'éradication des maladies réglementées de 1ère catégorie à prophylaxie obligatoire, la prévention des maladies présentant des risques pour la santé humaine et la sécurité alimentaire, la prévention et l'éradication des maladies à caractère économique et commercial à prophylaxie volontaire, l'aide au maintien de la qualité du lait et des fromages fermiers, la prévention des risques sanitaires par la formation des éleveurs, l'accompagnement des jeunes installés et l'encadrement sanitaire des apiculteurs.

La participation de la Métropole pour l'année 2015 s'élèverait à 30 860 € pour l'ensemble de ces actions, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole. Le Département du Rhône financerait à hauteur de 470 615 €, les éleveurs et le GDS en autofinancement à hauteur de 270 025 €, soit un coût total de 771 500 €.

3° - Association Le service de remplacement du Rhône

Le service de remplacement est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif.

Le service de remplacement emploie 40 équivalents temps plein en moyenne par année composés de 20 salariés à plein temps et des embauches complémentaires et ponctuelles.

La Mutualité sociale agricole (MSA) et une mutuelle de complémentaire santé prennent en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.).

Les autres motifs étaient soutenus par le Département du Rhône, le CasDAR, la Chambre d'agriculture du Rhône, l'Etat et le Syndicat départemental d'incendie et de secours du Département du Rhône (SDIS) (formation pompier).

Pour 2015, il est proposé de poursuivre le soutien initié par le Département du Rhône et de promouvoir le service de remplacement auprès des agriculteurs de la Métropole.

La participation de la Métropole s'élèverait à 3 000 € pour l'ensemble de ces actions, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole. Le Département du Rhône finance cette structure à hauteur de 50 000 €, les adhérents et utilisateurs du service contribuent à hauteur de 940 000 €.

4° - Le réseau d'observateurs climatologiques

Météo-France est le service météorologique et climatologique national. C'est un établissement public administratif depuis 1993. Sa mission première consiste à assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens. Les missions de base de Météo-France comprennent le développement et la maintenance d'un réseau d'observation, la collecte et le traitement de données climatologiques, la prévision du temps, l'élaboration de projections climatiques et la recherche dans les domaines de la météorologie et du climat.

L'observation est le premier maillon de la chaîne de l'activité de l'établissement. En effet, la collecte des observations en mer, au sol, dans l'atmosphère et dans l'espace afin de connaître l'état de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, est la donnée d'entrée première pour tout travail météorologique ou climatique. La collecte de ces données, leur transfert, leur diffusion et leur exploitation utilisent des systèmes d'information robustes et performants. Le développement du réseau d'observations et des infrastructures essentielles, notamment, en termes de systèmes d'information, est une priorité de Météo-France.

Couplé aux satellites, aux réseaux de stations de mesures au sol, aux bouées, aux radiosondages, aux capteurs embarqués sur les avions de ligne ou les navires et aux radars hydrométéorologiques, le réseau d'observateurs humains vient compléter et ajuster localement les données et les prévisions.

Dans la continuité des actions que le Département du Rhône soutenait, il est proposé d'apporter une aide à Météo-France pour la préservation de son réseau d'observateurs de terrain, proportionnelle au nombre d'observateurs situés sur le territoire. Cela représente une aide de 700 €. Le Département du Rhône devrait intervenir à hauteur de 2 700 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour 2015 à hauteur de :

- 47 280 € pour les actions de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 30 860 € pour l'association Le service de groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône,
- 3 000 € pour la mise en œuvre des actions de l'association Le service de remplacement du Rhône,
- 700 € à la division observation centre-est de Météo-France pour la gestion du réseau d'observateurs,

dans le cadre de leurs actions en faveur de l'agriculture,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, la Chambre d'agriculture du Rhône, l'association GDS du bétail du Rhône, l'association Le service de remplacement du Rhône et la division observation centre-est de Météo France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 657382 et 6574 - fonction 76 - opérations n° 0P31O3415A, n° 0P27O4038A et n° 0P27O4781A, pour un montant total de 81 840 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.